

REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

DIRECTION DE LA COOPERATION
ECONOMIQUE ET FINANCIERE

UNION EUROPEENNE
DELEGATION DE LA COMMISSION
EUROPEENNE AU SENEGAL

**COOPERATION UNION EUROPEENNE ET ETAT DU SENEGAL
PREPARATION DU 9^{IEME} FED**

**COMPTE RENDU DE REUNION
DU GROUPE TECHNIQUE 3 : SECTEURS SOCIAUX/ REDUCTION DE LA
PAUVRETE/ DEVELOPPEMENT LOCAL/ PROBLEMES URBAINS/ MICRO-
FINANCE**

Compte Rendu Présenté
Par Khadidiatou Gassama
Secrétaire Du Groupe Technique 3

Septembre 2001

Comme annoncé, la réunion de lancement du groupe technique 3 secteurs sociaux/ réduction de la pauvreté/ développement local/ problèmes urbains/ micro-finance s'est tenue le vendredi 31 août à 9 heures à la Délégation de la Commission Européenne (au 4^{ème} étage).

Le compte rendu présente successivement :

- l'introduction de Mr Pape Meissa Diop de la DCEF.
- le choix du président du groupe technique 3
- l'introduction du président
- la présentation des termes de référence du groupe
- l'examen des termes de référence du groupe
- la validation du calendrier des réunions

Après le mot de bienvenue de Mr Pape Meissa Diop de la DCEF, celui-ci a présenté le **contexte général de l'accord de Cotonou**, signé le 23 juin entre les 77 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), et l'Union Européenne. Il a mis l'accent sur l'inclusion de la société civile dans le partenariat. L'objectif est de la faire participer dans la définition des stratégies et des priorités, qui relevait jusqu'ici de la compétence exclusive des gouvernements.

Mr Diop a en outre, mis en exergue la **relation entre le document de stratégie de coopération entre le Sénégal et l'UE et le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)**, désormais seule référence du Gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté.

Mr Diop a évoqué également les **différentes réunions (06 février, 08 09 et 29 août 2001) du groupe central** composé des membres de l'administration, de la Délégation de la Commission Européenne et de toutes les composantes de la société civile.

Au terme de ces réunions, une **ébauche de la stratégie de coopération** ainsi qu'une **liste détaillée des contraintes politiques, économiques, sociales et régionales du Sénégal** ont été produites. Celles- ci ont été distribuées aux membres du groupe technique lors de la réunion ainsi que **l'Accord de Partenariat**.

Après l'introduction de Mr Diop, les participants se sont présentés et il a été procédé à la désignation du président du groupe technique.

Le choix du président du groupe technique n'a pas été simple. En effet, les deux premières personnes choisies, n'ont pas accepté le poste, car elles avaient déjà pris de nombreux engagements pour le mois de septembre.

Les participants ont estimé que le président du groupe technique devrait être un représentant de la DCEF, ou bien un représentant de l'administration bien au fait des différentes stratégies de réduction de la pauvreté du Gouvernement du Sénégal.

La Direction de la Coopération Economique et Financière (DCEF) pilotant déjà le groupe central, la présidence du groupe technique est finalement revenue à Mr Ibrahima Aidara de la Direction de la Planification.

Dans une brève présentation Mr Aidara a rappelé les grandes lignes de l'accord de Cotonou à savoir l'élargissement du partenariat à la société civile, la modification du système de programmation financière.

Présentant les termes de référence du groupe technique 3, le rapporteur a mis l'accent sur la recrudescence de la pauvreté au Sénégal, la modification du système de programmation et le renforcement du caractère indicatif de la programmation. En effet, les ressources affectées à un pays ne lui sont plus définitivement acquises. Elles peuvent augmenter ou au contraire baisser, en fonction des résultats que mettront en lumière des évaluations périodiques conjointes.

C'est pourquoi, il est vital que le Gouvernement du Sénégal en partenariat avec la Délégation de la Commission Européenne Dakar élaborent une stratégie de coopération pour le 9^{ème} Fonds Européen de Développement (FED) en phase avec les nouvelles dispositions de l'Accord de Cotonou.

Concernant l'examen des termes de références, les intervenants ont estimé que la valeur ajoutée de cet exercice sera de produire des stratégies en appoint de celles élaborées dans le cadre du DSRP.

En outre, les participants ont estimé que les termes de référence du groupe technique sont identiques à ceux du DSRP. Pour ce qui est de la stratégie de réduction de la pauvreté, certains intervenants ont proposé d'attendre simplement les conclusions du DSRP, dont la validation est prévue le 21 septembre, pour mener les travaux du groupe technique. Cette proposition pose problème car la stratégie de coopération doit aussi être terminée au plus tard à la fin du mois de septembre.

En réalité, les positions des participants sont en phase avec celles du Gouvernement du Sénégal, qui a désormais érigé le DSRP comme unique document de stratégie de réduction de la pauvreté. De plus, le DSRP prend en compte non seulement toutes les politiques sectorielles (PDIS, PDEF notamment) mais aussi il supprime les lettres de politiques sectorielles.

Cette position du gouvernement explique le retard apporté dans l'élaboration de la stratégie de coopération du 9^{ème} FED. Celle-ci, en effet devrait être finalisée depuis la fin du mois de juin 2001.

La stratégie de coopération entre le Sénégal et l'Union Européenne à défaut de s'appuyer sur un document unique de stratégie de réduction de la pauvreté, sera élaborée parallèlement au DSRP. De plus, elle s'appuiera sur les travaux réalisés dans ce cadre.

Les participants, ont trouvé les délais très courts pour l'examen des points 1 et 2 des termes de références eu égard à la quantité de documents à exploiter. Ils ont proposé un nombre restreint de documents qui serviront de base à la réflexion.

Ce sont :

- l'Accord de Partenariat(qui définit clairement les conditionnalités de l'UE)
- le draft de la stratégie de coopération
- le compte rendu des ateliers des 08 et 09 août 2001
- la synthèse de l'évaluation de la stratégie de coopération Sénégal-UE
- le diagnostic de la pauvreté au Sénégal élaboré dans le cadre du DRSP
- une évaluation de l'initiative 20/20

Les participants ont estimé, par ailleurs que **les points 3 et 4 des termes de référence sont les plus importants, puisque leur examen débouchera sur des propositions de stratégies pour améliorer les conditions de vie des populations plus défavorisées.** Toutefois, la première rubrique du point 3 : aide budgétaire dans les secteurs sociaux : approche budget-programme est supprimée. Cette rubrique sera traitée par le groupe technique 2 cadrage macro-économique/ appui budgétaire (Etat et Collectivités locales)/ procédures de la comptabilité publique sénégalaise.

Quant aux conditionnalités sectorielles (point 5) étant donné qu'elles ont été supprimées par le DSRP, les participants ont proposé d'en faire autant.

Pour le dernier point de l'ordre du jour le calendrier des réunions proposé a été validé par les participants.

Liste des participants

Prénoms et Nom	Structure	Tel	Fax	email
M. Mamadou TOURE	CMS	823 14 48 639 93 04	823 14 47	cms@telecomplus.sn
M. Alassane DIA	Dir.collect.locales	821 03 86	-	-
M. Lamine KANE	CT/MUAT	822 33 78	823 62 45	muh@primature.sn
M.Amadou Guèye SEYE	DPRE/ME	636 91 63	-	agséye@hotmail.com
M. Cheikhou A. DIOP	DAI/ADM	865 11 48 637 86 33	825 93 52	cheikhoudiop@sentoo.sn
M Ibrahima AIDARA	DP/MEF	823 88 91	-	I_aidara@yahoo.fr
M.MamadouAssaneNIANG	SP DSRP	824 03 01	-	Zig5@hotmail.com
M. N'diaga FAYE	UNACOIS	822 45 04	822 45 04	-
M. Ibrahima BA	PELCP/PNUD	822 46 20	822 46 24	pelpsp5@sentoo.sn
M. Mamadou GUIRO	CONGAD	824 50 98	824 70 97	cerfla@telecomplus.sn
M. Louis SECK	DE/MMEH	822 04 42/821 15 45	822 04 30	lseck@hotmail.com
MmeM.AissatouDiagne BA	FDEA	824 71 53/ 825 20 58	825 42 87	fdea@sentoo.sn

Prénoms et NOM	Structure	Tél	Fax	email
Mme Aminata Diop NDOYE	AJED	835 03 20	855 28 21	ajed@sentoo.sn
M Mbaye TOURE	SAHEL/3000	835 19 09	835 19 09	ongsahel3000@sentoo.sn
M Mamadou TOURE	PAMECAS	835 92 00/01	835 92 06	pamecas@arc.sn
Mme Valérie JONCKHEERE	Aquadev	825 28 29	864 01 10	Val_jonckheere@yahoo.fr
M Oumar TANDIAN	Enda/ecopole	822 03 18	823 96 83	ecopole@enda.sn
M Luc VANDEWEERD	BIT/PASMEC	823 35 74	823 35 81	pasmec@telecomplus.sn
M Ibnou GAYE	Agetip	839 02 02	-	igaye@agetip.sn
Mme Aissatou FALL	DCEF/MEF	823 88 91/822 54 56	822 12 67	aichafal@yahoo.fr
Mr Pape Meissa DIOP	DCEF/MEF	822 54 56/ 634 0072	822 12 67	meissa@ddi.finances.gouv.sn
Mme Sybille BIKAR	UE	821 13 34	823 68 85	Sibylle.bikar@cec.eu.int
M Samba BA	MEH	823 18 17	822 21 54	cpsn@telecomplus.sn
M Papa Aly N'DIOR	ACEP	825 29 32/33	825 29 35	acep@sentoo.sn

Prénom et Nom	Structure	Tél	Fax	email
M Boubacar SECK	CONGAD	824 41 16	824 44 13	congad@telecomplus.sn
Mme Hadja Aminata TINE	UE/DCEF	821 13 34	823 68 85	Delegation-Senegal-tine@cec.eu.int
Mme Khadidiatou Gassama	UE/DCEF	821 13 34	823 68 85	Delegation-Senegal-gassama@cec.eu.int
M Thimothée AMOUSSOU	UE/DCEF	821 13 34	823 68 85	Delegation-Senegal-ama@cec.eu.int
M Mamaduo Dame NIANG	UE/DCEF	821 13 34	823 68 85	Delegation-Senegal-niang@cec.eu.int
M Ibrahima DEME	UE/DCEF	821 13 34	823 68 85	Delegation-Senegal-deme@cec.eu.int

COMPTE RENDU DE REUNION DU 21-09-01
DU GROUPE TECHNIQUE 3 : SECTEURS SOCIAUX/ REDUCTION DE
LA PAUVRETE/ DEVELOPPEMENT LOCAL/ PROBLEMES URBAINS/
MICRO-FINANCE

La quatrième réunion du groupe technique 3 s'est tenue, comme prévu, le vendredi 21 septembre à 9 heures à la Délégation de la Commission Européenne (au 4^{ème} étage). Après un bref rappel par le président des grandes lignes de la réunion précédente, le compte rendu soumis à l'appréciation des participants, a été validé.

Le rapport présente successivement :

- les contraintes du développement local
- les propositions de stratégies dans le secteur de la micro-finance

1) les contraintes du développement local

Les participants ont estimé que la faiblesse des ressources des collectivités reste une des principales contraintes du développement local. En effet, si la loi sur la décentralisation a consacré l'érection des régions en collectivités locales, il n'en demeure pas moins que celles-ci en raison de la modicité de leurs ressources se sont retrouvées dans l'impossibilité d'accompagner le développement local. Cette situation vaut pour les communes, les communes d'arrondissements, les communautés rurales. **Le transfert des compétences, en conséquence, n'a pas toujours été suivi de celui des ressources comme en témoignent les défaillances notées dans l'exercice des actions relevant de la responsabilité des collectivités locales telles que les marchés, la voirie de desserte, l'éclairage public et la collecte des ordures ménagères.** De même l'absence de stratégie réaliste de développement local, la défaillance du système d'information, le manque de cohésion et de vision d'ensemble empêchent les collectivités locales d'accompagner le développement local et de répondre aux besoins sans cesse croissants des populations. **Ces dernières sont d'ailleurs faiblement impliquées dans la gestion des collectivités locales. Il en est de même du secteur privé. Il s'y ajoute une absence de concertation entre les ONG et les élus locaux.**

Concernant les sources de financement des collectivités locales, les participants ont mis en relief la fiscalité directe locale qui taxe surtout le secteur formel dans les centres urbains. Mais la crise qui a frappé le secteur moderne a entraîné une diminution rapide des rendements de la fiscalité locale (patente et impôts fonciers représentent une moyenne de 23% hors région de Dakar) par un rétrécissement de l'assiette. **De même, en milieu rural il a été noté un faible recouvrement de la taxe rurale par les conseils ruraux en raison de la paupérisation massive des populations.** Cette situation a entraîné la baisse de la subvention accordée aux communautés rurales défaillantes car, celle-ci est tributaire du taux de recouvrement de la taxe rurale.

En outre, les recettes non fiscales (produits domaniaux 32% en moyenne et taxes municipales) forment l'essentiel des ressources des communes de l'intérieur. Les

communes sont pour la plupart condamnées à fonctionner sur les produits du domaine. Ceux-ci sont (droits de place, location de soucks,...) limités dans leur rendement potentiel 32% des recettes ordinaires en moyenne et ce en partie du fait de la faiblesse de l'entretien de certains de ces équipements et du laxisme qui prévaut parfois dans la gestion de ces produits.

En conséquence, la faible performance de la chaîne fiscale résulte entre autres des lacunes au niveau de l'identification des contribuables et des lenteurs dans la mise à jour des rôles. Il s'y ajoute que les exonérations et les dégrèvements d'impôts sont accordés à l'insu de l' élu qui se trouve être l'ordonnateur du budget principal. De même, les collectivités locales sont confrontées au problème du recouvrement des coûts sur les services de base surtout pour les services peu marchands dont la voirie, les ordures ménagères, l'assainissement.

Les charges salariales grèvent fortement les budgets des collectivités locales. En conséquence, l'autofinancement est minime, il représente en moyenne moins de 10%, alors que les pouvoirs publics recommandent un minimum de 25% pour participer au financement des investissements.

De plus, les budgets des collectivités locales occultent très souvent ou minorent certaines charges importantes telles que l'éclairage public. Cette situation a été à l'origine des importants arriérés de paiement portant sur l'électricité, l'eau, le téléphone. Les communes nanties imputent l'absence de visibilité de leur trésorerie au principe de l'unité de caisse.

Il s'y ajoute que les pouvoirs publics concèdent des décalages importants pour le versement des ressources de transfert. En effet, le fonds de dotation de la décentralisation de 2001 a été notifié au cours du second semestre.

A ces contraintes techniques il s'y ajoutent, la faiblesse ou l'inexistence des services urbains et l'absence de transparence dans la gestion qui limitent la portée des taxes perçues (ordures ménagères, assainissement, éclairage public,...).

Les participants ont aussi relevé de nombreuses défaillances au niveau de la gestion interne notamment à travers la faible délégation des pouvoirs au sein de l'équipe municipale qui retarde la prise de certaines décisions ; la faible cohésion de l'équipe locale (conseillers, administratifs) ; la fréquence des réunions des conseillers peu soutenue en raison de la non disponibilité des élus ; l'absence d'organigramme formel.

La faible formation ou bien l'absence de formation des élus locaux est une entrave au développement local. Elle rend difficile entre autres la compréhension des textes de lois régissant le fonctionnement des collectivités locales. Ce problème est préoccupant en raison du fait que certains aspects de ces textes de lois échappent quelques fois même aux lettrés. Pour pallier cette lacune les textes de lois ont été traduits en langues nationales mais ils n'ont point été vulgarisés ; ce qui a fait que le problème est demeuré entier.

En outre, la faiblesse des moyens ne permet pas à la Direction des collectivités locales de se consacrer à des tâches d'assistance aux collectivités locales ou de conception (travaux prospectifs, réflexion sur les réformes, études,...).

Les participants ont également mis l'accent sur les contraintes politiques du développement local. En effet les **collectivités locales, en particulier les communautés rurales, sont confrontées au problème de la gestion foncière.** Au Sénégal la gestion des terres est régie

par la loi sur le domaine national ; celle-ci est présentée comme un excellent outil de transformation du monde rural pour le bien-être économique et social des populations. Pourtant, elle se heurte à plusieurs résistances dont les pesanteurs sociologiques (la stratification sociale), la composition du conseil rural, la notion de mise en valeur. Cette situation a favorisé le développement de la spéculation foncière, en conséquence, les pauvres accèdent difficilement à la terre.

Il a été relevé des problèmes entre l'administration centrale et les collectivités locales dans la gestion de l'environnement et la foresterie.

En outre, l'atomisation du niveau de décentralisation (régions, communes, communes d'arrondissement, communautés rurales) ainsi que le nombre élevé de collectivités locales qui en a résulté (les collectivités locales créées sont de 400 environ) sont des limites au développement local. De même, les clivages politiques sont de nature à entraver la bonne marche des collectivités locales.

2) Les propositions de stratégies dans le secteur de la micro-finance

Les propositions de stratégies tournent autour de la nécessité de faciliter l'accès des pauvres aux crédits. Se faisant, sur la base des contraintes d'accès au crédit identifiées lors de réunions précédentes les participants ont proposé de :

- **accroître les ressources propres des institutions de la micro-finance (IMF) par la mise en place d'un fonds de garantie pour bonifier les taux d'intérêt débiteurs des crédits accordés aux pauvres**
- **assurer l'encadrement et/ le suivi des bénéficiaires de crédits**
- **renforcer les capacités des IMF pour une bonne maîtrise de la sélection adverse et de l'aléa de moralité**

Si l'unanimité a été faite autour de la première stratégie, les deux dernières par contre ont fait l'objet de longues discussions. En effet, certains participants ont mis en avant la primauté de l'encadrement et du suivi des bénéficiaires de crédits sur le renforcement des capacités des IMF ; les autres l'inverse. Finalement, le classement ci-dessus a été retenu.

Dans tous les cas, s'il est important pour les IMF de répondre efficacement à la demande de crédits de leurs clients il reste indispensable pour les bénéficiaires de rembourser leurs crédits. Pour ce faire, les IMF doivent de se doter de moyens humains et matériels conséquents pour orienter les crédits dans des projets rentables ; et les bénéficiaires ont besoin d'être suivis et conseillés dans l'exercice de leurs activités.

L'une dans l'autre ces deux stratégies participent de la pérennité de l'activité de financement des IMF et de l'amélioration des conditions de vie des populations les plus défavorisées.

Liste des participants

PRENOMS ET NOM	STRUCTURE	TEL-B/POR	FAX	E-MAIL
M.Amadou Guèye SEYE	DPRE/ME	636 91 63	-	agseye@hotmail.com
Alassane DIA	DCL/MINT	821 03 86		
Mme Fatou BOCOUM	FONGS	951 12 37	951 20 59	fongs@telecomplus.sn
MmeM.AissatouDiagne BA	FDEA	824 71 53/ 825 20 58	825 42 87	fdea@sentoo.sn
Ibnou GAYE	AGETIP			igaye@agetip.sn
M. Louis SECK	DE/MMEH	822 04 42/647 56 19	822 04 30	lseck@hotmail.com
Alassane SANE	ASER	849 47 17/634 48 57	849 47 20	aserdg@sentoo.sn
M. Cheikhou A. DIOP	DAI/ADM	865 11 48 / 637 86 33	825 93 52	pacadem@telecomplus.sn cheikhoudiop@sentoo.sn
Gabriel DIOP	ADM	865 11 51/637 06 19	825 93 82	pacadem@telecomplus.sn
Issa BARRY	ADM	865 10 17	825 93 82	dabaiss@sentoo.sn
Mme Sybille BIKAR	UE	821 13 34	823 68 85	Sibylle.bikar@cec.eu.int
Mr Pape Meissa DIOP	DCEF/MEF	822 54 56/ 634 00 72	822 12 67	meissa@ddi.finances.gouv.sn
Mme Aicha FALL	DCEF/MEF	632 52 66	822 12 67	aichafal@yahoo.fr

PRENOMS ET NOM	STRUCTURE	TEL	FAX	Email
Mr Alioune DIAGNE	SAHEL 3000	835 19 09	835 19 09	Ongsahel3000@sentoo.sn
Mme Fatoumata Bèye GAYE	PROFEMU	837 06 10/650 15 71	877 02 32	profemu@sentoo.sn , fabeye@sentoo.sn
Mr Oumar TANDIAN	Enda/ecopole	822 03 78/641 95 83	823 95 83	ecopole@enda.sn
Mme Aminata Diop NDOYE	AJED	835 03 20	855 28 21	amindoy@hotmail.com
Mr Mamadou Dama NIANG	UE/MEF	823 13 34		delegation-senegal-niang@cec.eu.int
Mr Timothée Amoussou	UE/MEF	823 13 34/634 10 82		delegation-senegal-timo@cec.eu.int
M Ibrahima AIDARA	DP/MEF	823 88 91	-	I_aidara@yahoo.fr
Mamadou Saida ANNE	ADEETéIS	824 14 24	824 14 24	cerfla@telecomplus.sn
Khadidiatou GASSAMA	UE/MEF	823 13 34	823 68 85	Delegation-senegal-gassama@cec.eu.int

